



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par Audrey DEMONCHEAUX
Gestionnaire DPM, DPF et littoral
Tél : 05 59 52 59 66
Mél : audrey.demoncheaux@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Administration de la mer**

Anglet, le **12 DEC. 2023**

Madame la Déléguée à la mer et au littoral
des Pyrénées-Atlantiques et des Landes
représentant le Préfet maritime de l'Atlantique
dans le département des Pyrénées-Atlantiques

à

Le chef du service administration de la mer

Objet : concession de plage de Hendaye – renouvellement

Par courrier, en date du 11 décembre 2023, vous avez sollicité l'avis du Préfet Maritime préalable à l'instruction administrative concernant la demande de renouvellement de concession de plage de la commune de Hendaye.

Le dossier de la mairie joint à votre demande, est conforme aux articles du code général de la propriété des personnes publiques.

Je donne, donc, un avis favorable à cette demande de renouvellement de concession de plage.

La Directrice départementale adjointe
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques.
Déléguée à la mer et au littoral 64/40

Pauline POTIER